



INSTITUT DE LA PROVIDENCE

Enseignement secondaire général

Place du Couvent, 3

BE-5020 CHAMPION

Tél. : +32 81 – 208 500 Fax. : +32 81 – 210 047 Mail. : info@providencechampion.be

Visitez notre site : www.providencechampion.be

Modification n° 2 du RGE pour cette année scolaire 2020-2021, dans le cadre de la pandémie « Covid-19 »

Vu la prolongation de l'organisation des cours en « code rouge », le Règlement général des études initialement prévu pour cette année scolaire doit être modifié à nouveau. Nous reprenons donc ci-dessous les modalités d'évaluation et de certification des élèves en application pour cette année scolaire.

3. EVALUATION

3.4. Système de notation appliqué.

L'année scolaire est divisée en **deux périodes**. Deux sessions d'examens sont organisées : en juin et fin août. Les évaluations réalisées durant une période seront synthétisées dans la cote de travail journalier (T.J.). Les résultats du 1^{er} T.J. (Bulletin n° 1) sont informatifs, néanmoins ils seront intégrés dans les résultats du 1^{er} T.J. définitif fin décembre et qui constitue la **1^{ère} période avec un 1^{er} total intermédiaire sur 40 points**. A titre exceptionnel, il n'y aura pas d'examens fin décembre.

Une deuxième période comprendra une cote de travail journalier (T.J.) sur 80 points et une cote d'examens sur 120 points (y compris les élèves de 6^{ème} année). Les résultats du T.J. au bulletin n° 3 (80 points) seront provisoires ! Ils seront intégrés dans le T.J. définitif de la 2^{ème} période (80 points) lors du bulletin n° 4 (fin juin). Pour toutes les années, les examens seront portés à 120 points afin d'avoir un équilibre entre T.J. et examens. Le total global sera de 240 points avec 120 points pour les T.J. et 120 points pour les examens.

L'élève a automatiquement réussi une branche s'il atteint 60 sur 120 à l'examen de juin ET 120 points sur 240 au total global. Toute autre situation sera soumise à la délibération au cas par cas. **Au vu de la situation exceptionnelle, le conseil de classe veillera à bien prendre en considération la situation personnelle de chaque élève.**

(...)

Fait à Champion, le 2 mars 2021

Institut de la Providence
Place du Couvent, 3
B-5020 Champion
081/208.500

Olaf Mertens, Directeur